

VILLE de ROYAN

Env +1 copie
Copie 2.1.59

EXTRAIT DE LA LIBÉRATION
de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :

Séance du 19 Janvier 1959

MARCHÉS

pour fourniture de deux cloches pour l'Eglise St Pierre

59007

Le dix neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf à seize heures,

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUCONT René composant la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

o
o
o

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Vu le mémoire présenté par les Etablissements FACCARD à Annecy le Vieux (Haute Savoie) concernant la fourniture de deux cloches Sol et Si et de leurs accessoires pour l'Eglise St Pierre

Considérant qu'un marché n'a pu être établi étant donné qu'une partie de métal récupéré destiné à la refonte ne pouvait être apprécié qu'après les travaux,

DECIDE

- de demander à M. le Sous Préfet de bien vouloir viser le mémoire sa montant à 674.845 francs pour valoir marché.
- que la dépense sera imputée sur la créance dommages de guerre dossier 959 S.P.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre M. les membres de la Délégation Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

LE PRÉSIDENT

de la délégation spéciale:



P. Peraud

P. PERAUD

Recueilli - sur M. le 29-1-1959
Le sous-Préfet
Signature Peraud -

Copie certifiée conforme le 30 JANV 1959

Pour le Président
la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ:



Dominique

COPIE

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHE - Les fils de Georges PACCARD

Annecy le Vieux

Annecy le Vieux le 30 Décembre 1958

ID/ n° 827

DOIT Villa de Royan

Eglise Saint-Pierre

Ancienne cloche, 761 K - 6 % = 716 K

1 cloche SOL, 656 K auprix de refonte
soit 315 fr le k^o

A DEDUIRE : métal complémentaire
716 - 656 = 60 k à 450 = 16 k^o

reste :

1 cloche SI, 324 % à 940 f le k^o

Tous accessoires pour le sol

" "

Remboursement des frais de transport

a/ de l'ancienne cloche

b/ de la nouvelle sonnerie et acces.

MONTAGE par les soins de M. HUOU

206.640

27.000

179.640

304.560

43.000

33.000

179.640

304.560

76.000

TOTAL francs

560.200

16.436

33.209

49.645

65.000

TOTAL GENERAL

674.845,

Certifié sincère la présente facture arrêtée à la somme de six cent soixante quatorze mille huit cent quarante cinq frs.

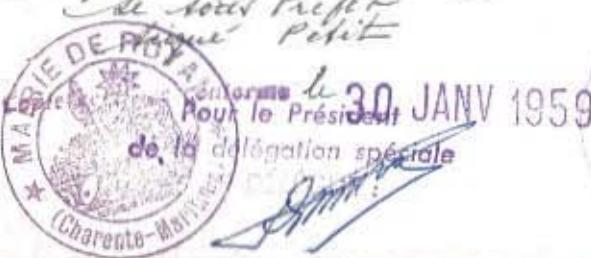
Annecy le Vieux ce 30 Décembre 1958
Les Fils de G. Paccard - Fondeurs de cloches
Signé : Illisible.

Yu i

Rochefort sur Mer le 29. 1.1959 -

Le tout Precio
Petit

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 19 Janvier 1959
Le Président de la Délégation Spéciale



M